



# Cœur Battant

## Association de familles d'enfants cardiopathes

# Charte du Groupe de soutien

**Nous sommes** membres de l'association Cœur Battant et parents d'un enfant cardiopathe. Bénévoles et non-professionnels, nous sommes encadrés par un membre de l'unité de cardiologie-pédiatrique du CHUV, membre de l'association Cœur Battant.

**Nous nous adressons** à tout parent d'une enfant souffrant d'une cardiopathie, membre ou non de l'association.

**Notre but** est d'offrir un soutien et une écoute à des parents traversant une situation difficile liée à la maladie de leur enfant.

Les membres du groupe **s'engagent à** :

- aider toute personne sans distinction de race, de religion et d'opinion politique.
- garantir la confidentialité de ce qui leur est confié. Les situations peuvent être partagées au sein du groupe de soutien.
- ne pas prendre position sur des choix éthiques auxquels sont confrontés les parents.
- pratiquer une écoute active et rester dans les limites des demandes.

Les membres du groupe **peuvent** :

- répondre aux demandes en partageant leurs expériences personnelles.
- poser des limites à leur engagement.
- se retirer si la situation devient trop lourde pour eux, en passant le relais à un autre membre du groupe.

Lausanne, le 29 janvier 2011